

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 6 juin 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

Délibération n° 2014/50

Objet : Cotraitants de l'architecte TRUMPF dans la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative – signature de l'avenant n° 1 du marché public signé avec l'architecte TRUMPF

Vu le code des marchés publics ;

Vu le marché public signé en date du 4 février 2014 avec l'architecte TRUMPF ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/49 du 6 juin 2014 validant l'avant-projet définitif pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Considérant que l'avant-projet définitif validé a un montant total de travaux de 534 791,30 € TTC, le montant de la prestation pour la maîtrise d'œuvre augmente d'un montant de 4 712,05 € TTC ;

Considérant que l'architecte TRUMPF s'entoure de deux bureaux d'études, SIB Etudes et Bureau d'études RUBLE NICLI et Associés, pour le suivi des structures et le suivi des fluides et électricité ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à dix voix pour et une abstention (Caroline WANNINGER) :

ACCEPTE l'avenant n° 1 de l'architecte TRUMPF pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 712,05 € TTC et modifiant l'équipe de maîtrise d'œuvre avec les deux cotraitants SIB Etudes et le Bureau d'études RUBLE, NICLI et Associés ;

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement signé le 4 février 2014.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire
Alain NORTH